Nations Unies

S/PV.7210



# Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

*Provisoire*

**7210**e séance

Mercredi 25 juin 2014, à 15 h 15

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Churkin | (Fédération de Russie) |
| *Membres* : | Argentine | M. Stancanelli |
| | Australie | M. Quinlan |
| | Chili | M. Barros Melet |
| | Chine | M. Wang Min |
| | États-Unis d'Amérique | M. Dunn |
| | France | M. Araud |
| | Jordanie | M. Hmoud |
| | Lituanie | M. Baublys |
| | Luxembourg | Mme Lucas |
| | Nigéria | M. Laro |
| | République de Corée | M. Oh Joon |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Tatham |
| | Rwanda | M. Sana |
| | Tchad | M. Cherif |

## Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403)



14-44384 (F)










*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Mali**

**Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/403)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/436, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/403, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2164 (2014).

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Kassé** (Mali) : L'honneur m'échoit de prendre la parole à l'occasion de la présente séance du Conseil de sécurité portant sur la situation au Mali. Je voudrais tout d'abord exprimer les sincères remerciements et la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement maliens à la communauté internationale, et plus particulièrement aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour la sollicitude et l'accompagnement dont mon pays, le Mali, ne cesse de bénéficier depuis le déclenchement de la crise multidimensionnelle de laquelle il est en train de sortir.

Le 25 juin 2013, soit il y a exactement un an, jour pour jour, le Conseil de sécurité autorisait le transfert des compétences de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), créée par la résolution 2100 (2013), pour un mandat initial d'une année à compter du 1^er^ juillet 2013.

À l'heure du bilan, nous retiendrons que des progrès remarquables ont été enregistrés sur les plans politique et de la sécurité, axés entre autres sur la mise en oeuvre effective de la feuille de route de la transition, l'évolution du processus politique de dialogue et de la réconciliation, la tenue des élections présidentielle et législatives, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la création d'un courant d'échanges féconds entre le Gouvernement malien et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali ainsi que le commandant en chef des forces de la MINUSMA, à qui nous réaffirmons toute notre admiration pour le travail bien accompli.

Si en leur temps, les efforts conjugués des forces armées maliennes, africaines et françaises ont permis de mettre en déroute les groupes armés terroristes et extrémistes tout en réduisant leurs capacités opérationnelles, il est malheureux de constater aujourd'hui que la situation de la sécurité au nord du Mali est des plus préoccupantes. En témoigne un des nombreux passages du dernier rapport du Secrétaire général en date du 9 juin 2014, et je cite :

> « Les terroristes et les groupes armés continuent de circuler et d'opérer dans le nord du pays, avec une présence plus marquée dans la zone montagneuse située au nord de Kidal, de l'Adrar des Ifoghas, ce qui fait peser une grave menace sur les civils et compromet l'exécution du mandat de la MINUSMA et le bon déroulement des opérations humanitaires ». (*S/2014/403, par.17*)

Au regard de cette réalité fort regrettable, que le déploiement de la MINUSMA n'a pu circonscrire, ma délégation voudrait réitérer les propositions du Gouvernement malien, présentées par le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale, S. E. M. Abdoulaye Diop, dans son intervention devant le Conseil, le 18 juin

dernier (voir S/PV.7202). Ces propositions, faut-il le rappeler, portaient entre autres, sur les aspects ci-après.

Premièrement, le déploiement rapide de la MINUSMA en dehors des grandes agglomérations des régions du nord du Mali, en particulier autour des villages et fractions nomades.

Deuxièmement, la conduite des opérations conjointes forces armées maliennes/MINUSMA pour empêcher la liberté de mouvement des groupes armés non signataires de l'accord de Ouagadougou, associés aux groupes terroristes et narcotrafiquants.

Troisièmement, l'accompagnement de la MINUSMA pour isoler et désarmer les groupes armés non signataires de l'accord de Ouagadougou affiliés aux réseaux terroristes et narcotrafiquants dont la présence au nord du Mali est en train de saper les gains en termes de sécurité engrangés par l'opération Serval, les forces armées tchadiennes et maliennes.

Quatrièmement, l'allégement de l'empreinte de la MINUSMA au sud au profit des régions du nord où le besoin de stabilisation et de reconstruction est réel.

Cinquièmement, l'accompagnement de l'État malien par la MINUSMA dans le rétablissement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national et dans la reconstruction des régions du nord.

Sixièmement, le dépôt des armes par les groupes armés, leur retrait immédiat des bâtiments publics et des zones occupés ainsi que leur retour aux positions d'avant le 17 mai 2014.

Et enfin septièmement, l'accompagnement des Nations Unies en vue d'accélérer le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que le dialogue inclusif inter-malien.

Je saisis cette occasion pour réitérer la disponibilité du Gouvernement malien à envisager avec ses partenaires tout mécanisme de sortie de crise efficace et efficient en appui à ses efforts.

C'est dans ce cadre que l'Algérie, à laquelle nous rendons un hommage bien mérité, a entrepris, à la demande du Président de la République du Mali, des consultations exploratoires entre tous les groupes et mouvements armés du nord du Mali en vue d'élaborer une plate-forme commune devant servir de document de base, entre autres, aux pourparlers inclusifs inter-maliens, envisagés dans les jours à venir.

Dans cette perspective, le Gouvernement malien a renouvelé sa confiance à l'Algérie et lui a demandé de poursuivre ses efforts dans la transparence et avec l'accompagnement de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), afin que ces pourparlers aboutissent à brève échéance, à un accord de paix global et définitif.

Je voudrais, du haut de cette tribune, réaffirmer la ferme volonté du Gouvernement malien de coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité dans la mise en oeuvre de la résolution 2164 (2014) qui vient d'être adoptée.

Avant de terminer, je voudrais remercier, au nom du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, la CEDEAO, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne de leur sollicitude et de leur engagement constants aux côtés de notre pays. Ces remerciements s'adressent également à la France, au Tchad et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour le rôle éminemment important qu'ils ne cessent de jouer pour le retour définitif de la paix et de la stabilité au Mali et dans toute la région.

**Le Président** (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 15 h 20.*